Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_057_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 avril 2026**

***L'an deux mil vingt-six, jeudi 2 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 25 mars 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire sortant.***

**Etaient présents :** M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, Mme Ménahèze, M. Rigault, Mme Keryjaouen, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Guilbaud, M. Berthe, Mme Perrin, M. Pédron, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Oudar, Mme Gicquel, Mme Pasquier, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset.

**Absents ayant donné pouvoir** :
Monsieur Le Douairon à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Sébille
Madame Le Floch à Madame Leclere
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic

**Absent :** 0

**Secrétaire de séance :** Caroline Le Bodic

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**Nombre de conseillers présents** : 29

**Absent : 0**

**Nombre de pouvoirs** : 4

**Votants** : 33

## 2026-04-02- N°AG 057/2026 – CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

### Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et de l'EHPAD rattaché et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la ville s'engage à apporter au CCAS et à l'EHPAD et pour certaines fonctions son savoir-faire et son expertise en matière de direction générale, sports, cuisine centrale, ressources humaines, finances et commandes publiques, communication et services techniques.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser dans une convention la nature des liens fonctionnels existants entre le CCAS et les services de la Ville avec pour objectif de dresser l'étendue et la nature des concours apportées par la Ville permettant de donner à cette dernière les moyens d'accomplir pleinement son action dans ses domaines de compétences.

L'ensemble des prestations proposées (hors versement de la subvention annuelle d'équilibre au CCAS ainsi que la refacturation des repas livrés à l'EHPAD) se fait à titre gracieux.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_057_DEL-DE

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal***

**APPROUVE** les termes de la convention proposée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE